

QUI SOMMES-NOUS

Nos missions

Créée le 22 avril 1978, la Fédération française de la randonnée pédestre (FFRandonnée) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle est délégataire du ministère des Sports pour la pratique de la randonnée pédestre et du long côtes, dont elle définit les normes, membre du Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF) et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre (FERP).

Avec un nombre de licenciés croissant depuis 20 ans, elle se situe au 20^{ème} rang parmi les 103 fédérations agréées par le ministère des Sports, en 3^{ème} position des fédérations sport de nature et deuxième fédération des sports de nature « terrestre ».

Elle est représentée par **115 comités régionaux et départementaux de la randonnée pédestre**, regroupant ainsi **3 500 associations ou clubs locaux**. En Vaucluse nous en comptons **44 clubs et plus de 3600 licenciés**

Dans le cadre de sa mission, elle développe la vie associative, encourage la pratique sportive, de tourisme et de loisirs, la découverte et la sauvegarde de la biodiversité ainsi que de l'environnement, le développement des territoires et propose des activités préservant le bien-être et la santé. Elle permet, grâce aux chemins, l'accès à la nature, à la culture, aux territoires et favorise le brassage des populations et des générations.

Elle a pour objectifs et ambitions de :

- **Organiser, développer et promouvoir** la pratique de la randonnée sous toutes ses formes et pour tous les publics : randonnées familiales, sportives, itinérantes, Randos Challenges®, Randos santé®, raquette à neige, marche d'endurance, marche nordique, long-côte/marche aquatique,
- **Organiser le stade** des GR®, GR® de Pays et PR par la création, le balisage, l'entretien, la numérisation et la promotion des itinéraires de randonnée,
- **Représenter les intérêts des randonneurs** et de leurs associations auprès des pouvoirs publics et des grandes instances,
- **Contribuer à la protection de la nature et l'environnement** : protection des itinéraires, défenses des sentiers, intérêt pour les paysages,
- **Former** des animateurs, des baliseurs-collecteurs, des aménageurs, des dirigeants associatifs,

- **Assister** techniquement les associations dans l'organisation de leurs activités et s'il s'agit d'une section de randonnée au sein d'une structure multi activité, nous garantissons une bonne gestion allégeant ainsi la structure.
- **Informier** via ses différents sites web et par des publications régulières : topoguides, son magazine « Passion Rando » et la lettre d'information « Balises » ainsi que différentes lettres d'information thématiques : « numérique » « animateurs » « pratiques » etc.
- **Déléguer** son immatriculation tourisme à ses membres de manière à leur donner la liberté de proposer des séjours touristiques et des voyages à leurs adhérents.

QUI SOMMES-NOUS

Nos valeurs

Au-delà du respect des lois et règlements qui la régissent, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre est attachée aux valeurs associatives qui ont construit son histoire. Elle s'engage pour l'intérêt général. Elle agit pour le développement durable en référence à son programme Agenda 21.

La Fédération s'interdit toute discrimination. Elle veille au respect de ce principe par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le comité National Olympique et Sportif Français.

La Fédération s'interdit toute prise de position et toute discussion de caractère politique, philosophique ou religieux.

Ces principes généraux s'appliquent à la Fédération et à ses composantes.

Chiffres clefs*

245 302 adhérents

20 000 bénévoles, dont :

- 10 000 animateurs
- 8 900 baliseurs officiels et collecteurs
- 12 500 dirigeants

115 comités FFRandonnée

3500 clubs affiliés

187 400 kilomètres de sentiers balisés

225 topoguides

* 2019

FFRandonnée 

QUI SOMMES-NOUS

Citoyenneté

Le Plan Citoyens du Sport

Suite aux évènements de janvier 2015, le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté a décidé la mise en place d'un plan national « Citoyens du sport » afin de mobiliser l'ensemble du monde sportif. En renforçant l'accès à la pratique sportive des jeunes qui en sont le plus éloignés et en leur permettant une pratique éducative, régulière et encadrée au sein des clubs sportifs, le programme « Citoyens du sport » compte favoriser l'éducation des plus jeunes et contribuer à la mixité sociale et de genre. La démarche « Citoyens du sport » consiste à garantir que le sport joue effectivement un rôle fort et concret dans l'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble, mais aussi dans l'emploi, la formation, l'insertion, et dans une restructuration des territoires autour d'équipements favorisant la mixité sociale.

Le Plan Citoyens du Sport s'articule autour des points proposés par le Ministère des Sports :

Volet 1 : Promouvoir par le sport les valeurs citoyennes de la République

- *Former les acteurs du sport fédéral à la citoyenneté*
- *Communiquer pour valoriser, sensibiliser et mobiliser*
- *Connaître les comportements contraires aux valeurs du sport pour mieux agir*
- *Outils des acteurs du sport fédéral*

Volet 2 : Permettre l'accès à une pratique sportive régulière et encadrée, favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté sociale

- *Mieux connaître la pratique sportive des différents publics*
- *Promouvoir une offre de pratiques diversifiées favorisant l'éducation et l'insertion sociale et professionnelle*
- *Veiller à une véritable continuité éducative et sportive*
- *Favoriser l'accès à un engagement citoyen ou à un métier*
- *Faire des événements sportifs un levier au service des territoires et des populations*